

Le 07 Novembre 2025,

BEA-RI

Tour Séquoia

92055 La Défense Cedex

XC / AF – 25-24

Objet : Courrier de réponse au rapport n°MTE-BEARI-2025-08 du BEA-RI

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous confirmons avoir pris connaissance du rapport cité en objet et d'avoir intégré vos recommandations notamment dans le cadre de la remise en route du séchoir LAW 01.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des actions menées et leur état d'avancement :

Recommandation du BEA-RI	Réponse ALTERNAE	Etat d'avancement
Revoir l'instrumentation du séchoir pour s'assurer qu'il est équipé d'un nombre suffisant de sondes de température de sécurité correctement positionnées et dont les seuils de déclenchement seront réexaminés, et que le suivi des valeurs remontées par celles-ci est suffisamment ergonomique pour permettre une intervention rapide en cas de besoin.	- Nous avons effectué des modifications sur le programme automate afin d'ajouter un défaut de la sonde de température air chaud avec consignes et seuils réglables. - Nous avons vérifié que le nombre de sondes de température était en cohérence avec les recommandations du constructeur et le guide de l'état de l'art sur le sujet. Tous ces dispositifs provoquent un arrêt des brûleurs avec alarme sonore et visuelle.	- Action réalisée - Action réalisée
Mettre en place un moyen d'alerte (sonore ou tout autre moyen) permettant en cas de défaut sur le séchoir d'alerter sans délai les opérateurs		
Mettre en place une procédure de contrôle de l'état d'empoussièrement du séchoir qui s'applique à l'ensemble des parties de l'installation (y compris la partie chaude)	Nous avons également revu nos règles de contrôle d'empoussièrement et de nettoyage durant la campagne.	Action réalisée – <i>Diffusion des consignes à l'ensemble des autres séchoirs du groupe</i>
Systematiser l'application de cette procédure de contrôle aux phases de réception de travaux de nettoyage, de manière régulière durant la campagne, à une fréquence adaptée à la qualité de la graine traitée, et après tout sinistre.	Nous avons revu nos consignes d'exploitation en particulier sur la réception des produits afin que tous les produits reçus passent obligatoirement par une phase de nettoyage avant séchage.	Action réalisée

Pour information, le séchoir concerné par le sinistre du 17 décembre 2024 a été définitivement mis à l'arrêt et nous avons lancé un dossier de reconstruction de ces deux séchoirs LAW par des équipements nouveaux intégrant les dernières technologies en matière de sécurité. Ce projet a pour objectif d'aboutir sur la prochaine campagne.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Alexis FOURNIER

Directeur Général ALTERNAE

Xavier CONEAS

Responsable QHSE Groupe NATUP